



Sommaire

Prévention des inondations

- Vers une nouvelle gouvernance nationale et à l'échelle des bassins versants.

- Colloque 2012 de l'AFEPTB

- L'aménagement de lutte contre les inondations de l'Oise à Proisy - Visite MRN

- Le SCHAPI

Actualités

- Actualité de la prévention des risques naturels terrestres

- Publications de référence

L'équipe MRN
vous présente ses
meilleurs vœux
pour 2013 !

Editorial



La MRN, agissant pour le compte de ses membres FFSA et GEMA, s'est beaucoup investie dans la mise en place de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN, cf. Lettre MRN N°19 de juin 2012), en partenariat avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), pour le compte de l'Etat, et CCR. Un premier bilan des travaux de l'ONRN aura lieu au printemps lors d'une journée d'installation de son comité des utilisateurs, où les premiers résultats et le site portail seront présentés.

En parallèle, comme annoncé dans la Lettre N°17, la MRN a animé des réunions intra professionnelles d'expression des besoins des métiers de l'assurance en connaissance des risques naturels. Outre les évolutions attendues sur le SIG MRN, qui devraient être satisfaites en 2013, des besoins multiples ont été formulés ou reformulés, aux différentes échelles (macro, méso et micro) et selon les degrés d'urgence. Parmi les plus fortes attentes, relevons celle vis-à-vis de données exhaustives et homogènes permettant d'apprécier l'exposition des enjeux professionnels, compte tenu des évolutions possibles du régime CatNat et leurs incidences éventuelles pour les métiers de souscription des risques d'entreprise. Également forte est celle vis-à-vis de la constitution d'une base de données des événements naturels historiques récents.

Ces travaux ont également permis de confirmer que les recueils statistiques annuels FFSA-GEMA sur les « CatNat » et les « TGN », ainsi que les monographies produites à l'occasion d'événements exceptionnels (cf. Klaus, Var, Xynthia), constituent des apports des sociétés d'assurance à l'ONRN, en complément à la contribution en industrie de l'équipe MRN. D'autres formes de retours d'expérience techniques sont à l'étude pour, à terme, valoriser encore davantage l'apport en informations d'intérêt général qui soient issues de la gestion assurantielle des événements catastrophiques.

Par ailleurs, la MRN entreprend un travail de rajeunissement de sa gamme de « *mémentos pratiques du particulier* » pour notamment faire le lien avec les travaux pertinents réalisés par les partenaires publics et associatifs des différents domaines de la gestion des risques.

« Un premier bilan des travaux de l'ONRN aura lieu au printemps [...] »

Michel LUZI, président de la MRN

Vers une nouvelle gouvernance nationale et à l'échelle des bassins versants

La France s'est dotée ces dernières années, à différentes échelles territoriales, de nombreux dispositifs favorisant le développement et la diffusion de la connaissance sur les risques naturels : documents d'information (DDRM, DICRIM, IAL,...), bases de données (Gaspar, Cartorisque,...), observatoires (observatoires territoriaux, ONRN...). Cette évolution vers plus de transparence s'accompagne de la mise en place de nouveaux moyens permettant aux acteurs de la gestion des risques naturels de prendre part au processus de décision, notamment à travers la création d'instances de gouvernance concertée.

Les instances « multirisques » ont été présentées dans de précédentes Lettres MRN :

- les Commissions départementales des risques naturels majeurs (CDRNM) auxquelles participent régulièrement les membres du réseau de correspondants prévention départementaux de la MRN (cf. Lettres MRN N°4 et 5),
- le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) au sein duquel siègent deux représentants de sociétés d'assurance, l'une FFSA, l'autre GEMA ainsi que le président de la MRN (cf. Lettres MRN N°13 et 14).

Avec la transposition de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations (cf. Lettre MRN N°14), une gouvernance spécifique à la prévention du risque inondation est introduite, en s'appuyant notamment sur les instances existantes pour la gouvernance de la gestion de l'eau (Conseil national de l'eau et comités de bassins).

Les nouvelles instances territoriales auxquelles sont conviés les correspondants départementaux de la MRN sont :

- Commissions territoriales (COMITER), à l'échelle du sous-bassin, dont l'objectif est de « proposer au comité de bassin les priorités d'actions nécessaires au sous-bassin et de veiller à l'application de ces propositions ». Elles sont également chargées d'émettre un avis sur les projets de SAGE qui concernent leur territoire,
- Commissions inondation, à l'échelle du bassin dont l'objectif est d'associer les parties prenantes aux étapes de la Directive Inondation.

La Commission mixte inondation (CMI), à l'échelon national, a été mise en place par la ministre de l'Écologie en juillet 2011. La FFSA et le GEMA y sont représentés au titre de leur participation au COPRNM ; la MRN au titre des associations de la société civile.

Ses objectifs :

- faciliter la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation,

- fédérer les acteurs réunis dans une seule instance aux horizons élargis et faciliter l'implication des acteurs sur la durée,

- rendre visible et lisible le lieu de concertation sur la politique de gestion des risques d'inondation.

Elle procède notamment :

- aux choix stratégiques de la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations,
- à la sélection des projets à mener dans le cadre du plan submersions rapides (qui comprend le programme de renforcement des digues),
- à la labellisation des programmes de l'appel à projets PAPI complets (programme d'action de prévention des inondations).

En 7 réunions, elle a déjà labellisé 48 PAPI et 7 PSR, pour un montant cumulé d'investissement de 610 millions d'euros, dont 230 apportés par le Fonds Barnier. 219km de digues sont ainsi rénovés.

Actuellement, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), la CMI mène 5 ateliers thématiques, chacun piloté par un de ses membres :

- **réduction de la vulnérabilité lors du renouvellement urbain** : examiner les procédures utilisées dans les opérations de renouvellement urbain et les opérations stratégiques, qui sont l'occasion de partager une nouvelle vision du territoire entre de nombreux acteurs, afin de définir les moyens d'y intégrer des procédures de réduction de la vulnérabilité,

- **maîtrise d'ouvrage** : analyser les situations réelles rencontrées qui font obstacle à une prise en charge cohérente et coordonnée des actions voulues par la SNGRI, dégager les moyens pour les surmonter et faire le lien avec le groupe mandaté par le CNE sur la maîtrise d'ouvrage globale du grand cycle de l'eau,

- **développement des connaissances sur la vulnérabilité** : examiner le niveau de connaissance disponible, les démarches, originales ou pilotes, conduites ces dernières années et les champs à faire progresser pour développer une méthode d'analyse de la vulnérabilité aux inondations exploitables à grande échelle,

- **économie et risques** : en analysant les différents projets déjà financés et en tentant d'établir une courbe mettant en relation le niveau d'investissement et son intérêt pour atteindre les objectifs de la stratégie, examiner les possibilités de définir des critères de hiérarchisation et de priorisation des financements (piloté par le directeur de la MRN),

- **planification de la gestion de crise** : proposer les actions à mener pour faire progresser la préparation à la gestion de crise jusqu'au retour à la normale, en mobilisant tous les acteurs.

Colloque national 2012 de l'AFEPTB

« Eau, enjeu majeur de nos territoires : quelle gouvernance demain ? » a été le sujet du dernier colloque national de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB), accueilli les 15 et 16 novembre 2012 par l'EPTB Ardèche à Vogüe (cf. programme sur www.ardecheclair.fr, en l'attente des actes).

Cette manifestation a montré la pertinence du modèle EPTB pour considérer la gestion de l'eau à travers une logique globale de bassin versant, où la gestion de la ressource est planifiée en cohérence avec celle de l'occupation des espaces, la protection des écosystèmes et la prévention des inondations.

L'aménagement de lutte contre les inondations de l'Oise à Proisy - Visite MRN

L'Entente Oise-Aisne, Etablissement public territorial de bassin (EPTB), a réalisé un site d'écrêtement des fortes crues de l'Oise. Cet ouvrage est composé d'une digue (1km de long, 45m de large, 5,50m de haut), d'un clapet mobile de 27m de large et d'un évacuateur de crue de sécurité. L'implantation de cet aménagement de lutte contre les inondations concerne principalement 4 communes (Proisy, Malzy, Chigny et Marly-Gomont). Il a pour objectif d'écrêter les fortes crues de l'Oise comparables à celle de 1993 (période de retour d'environ 30 ans) par activation du clapet mobile, la digue retenant dans la cuvette amont, vouée à l'agriculture et recevant une servitude, les volumes excédentaires qui seraient préjudiciables aux zones urbanisées à l'aval. C'est le principe de solidarité amont-aval.

Le vendredi 7 janvier 2011, un phénomène d'inondation d'une période de retour de 50 ans sur Proisy a engendré l'activation de l'ouvrage. Le fonctionnement de l'aménagement sous une surveillance 24h/24h du personnel de l'Entente Oise-Aisne a été satisfaisant : plus de 400 maisons ont été exonérées de la crue, puis en aval, l'aménagement a permis de diminuer le débit de l'Oise de 60m³/s. Ce site, permettant une économie de dommages de 70 millions d'euros à chaque fonctionnement, fait partie des 7 sites du programme d'action de lutte contre les inondations mené par l'Entente Oise-Aisne à l'horizon 2015.



Le SCHAPI

Le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations, service technique à compétence nationale du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) a été créé en juin 2003 suite aux inondations catastrophiques du Gard et de l'Hérault à l'automne 2002. Rattaché au Service des risques naturels et hydrauliques de la Direction générale de la prévention des risques, il est situé à Toulouse pour renforcer la synergie du réseau de prévision des crues avec le Centre national de prévision et les autres services de Météo-France. Ce service de 32 agents est au cœur du réseau pour la prévision des crues et l'hydrométrie en France. Un membre du CA MRN représente les assureurs à son conseil d'orientation (CODOR).

Ses missions opérationnelles incluent :

- la production et la diffusion au niveau national de la prévision et de la vigilance pour les crues,
- l'accès à la banque de données hydrométriques (BD HYDRO),
- la production à caractère industriel d'outils d'intérêt commun au réseau de prévision des crues et hydrométrie.

La plateforme de vigilance nationale des crues

En ligne depuis 2006, la plateforme de vigilance nationale des crues (www.vigicrues.gouv.fr) fournit une information régulière, normée et accessible à tous pour l'anticipation des risques d'inondation.

L'objectif est :

- de donner un accès quasi-temps réel aux données aux mesures hydrométriques sur les principaux cours d'eau français,
- de disposer d'un outil d'aide à la décision permettant une mobilisation graduée des moyens de secours,
- d'aider à informer directement les populations pour en faire des acteurs conscients de la crise.

En perspectives d'évolutions, le SCHAPI prépare :

- la publication graphique sur Vigicrues des prévisions de niveaux d'eau et de débits en crue, ainsi que des incertitudes associées,
- l'anticipation de la possibilité de crues soudaines,
- l'extension et l'amélioration de la prévision des hautes eaux dans les cours d'eau sous influence marine,
- la cartographie des zones inondées potentielles et des incertitudes associées, en suscitant et en développant les partenariats de R&D.

Des groupes de travail seront mis en place et ouverts aux assureurs intéressés par ces sujets.

Actualité de la prévention des risques naturels terrestres

Risque sismique. Suite au lancement du plan séisme (cf. Lettre MRN N°13) et aux travaux du groupe de travail sur la « prévention du risque sismique » du COPRNM (cf. Lettre MRN N°14), un projet de cadre d'actions pour la prévention du risque sismique a été élaboré conjointement par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le MEDDE, à destination des maîtres d'ouvrage, collectivités et professionnels de la construction.

A voir dans la Lettre du plan séisme (www.planseisme.fr), les deux derniers dossiers sur :

- Les contrôles parasismiques (3ème trimestre 2012) avec la description du triple dispositif de contrôle mis en place par l'Etat (contrôle technique, contrôle régalién et incitation à l'autocontrôle) et une fiche descriptive sur « le contrôle technique en bref » : Dans quel cas saisir un contrôleur technique ? Qui doit effectuer la demande ? Comment trouver un contrôleur technique ? Quels éléments doit-on transmettre au contrôleur ? Qu'en est-il des attestations ?
- La surveillance des séismes (4ème trimestre 2012) où sont notamment présentés les différents types de capteurs, leurs domaines d'application et les réseaux de surveillance associés.

Risques liés aux effondrements de cavités souterraines. Un plan national pour la prévention des risques liés aux effondrements de cavités souterraines a été élaboré et adopté fin 2012. Il fait suite à une phase de travaux et de concertation nationale, à laquelle les assureurs ont été associés, à travers la MRN. « Si plus de 150000 cavités souterraines sont recensées sur notre territoire, l'inventaire est loin d'être exhaustif et précis, car ces vides souvent très anciens et peu profonds, sont fréquemment mal connus, voire totalement oubliés. De plus, il n'existe pas aujourd'hui de technologies permettant de localiser les cavités souterraines avec une efficacité satisfaisante et à un coût raisonnable, quelle que soit leur configuration (profondeur, volume, géologie...) ».

La sinistralité liée à ce type d'aléa se caractérise souvent par une grande difficulté de traitement des cas d'espèces, où la part entre ce qui relève de l'indemnisation relevant du régime « CatNat » et l'intervention du fonds Barnier, n'est pas toujours facile à établir, avec de surcroît des temporalités différentes.

La séquence sismique d'Emilie-Romagne (Italie) en quelques chiffres :

Une série de séismes enregistrés et localisés entre le 16 mai et le 30 mai 2012 :

- 6 principaux séismes de cette crise sismique de magnitudes supérieures à 5.
- 7 victimes pour le choc du 20 mai et 17 victimes suite aux événements du 29 mai.
- 50 blessés soignés après le séisme du 20 mai et environ 350 blessés pour ce qui est des séismes du 29 mai.
- Environ 6000 personnes déplacées suite au séisme du 20 mai, auxquelles s'ajoutent environ 8000 nouvelles personnes à reloger suite aux secousses du 29 mai.
- Entre 300 et 700 millions d'euros de coût cumulé pour cette crise sismique, en première approximation.

Le niveau d'aléa sismique pour cette région correspond aux niveaux observés en France en zone de sismicité modérée, au sens de la nouvelle réglementation (cf. Lettre MRN N°13). Il est ainsi comparable au niveau d'aléa estimé pour la région du Poitou, du Massif Central, de la vallée du Rhône ou des Vosges. Dans ces zones, des événements destructeurs sont rares, avec des périodes de retour estimées pluri centennales, mais la série de séismes survenus en Italie nous rappelle qu'ils ne peuvent être totalement exclus.

(Cf. www.planseisme.fr/IMG/pdf/lettre_plan_seisme_3e_trimestre_2012.pdf)

Publications de référence



Rapport 2011 du délégué aux risques majeurs

En l'accompagnant de ses meilleurs souhaits pour ses nouvelles fonctions de directeur général de l'Energie et du Climat, au sein du MEDDE, la Lettre MRN félicite le DGPR sortant, pour son dernier rapport de délégué aux risques majeurs. Ce rapport constitue en effet une source d'informations de référence, structurées en 5 volets : actualités (dont les repères, les catastrophes marquantes et les indicateurs de l'année), gouvernance (incluant des dossiers « PAPI & PSR », « AZF 10 ans après » et « L'accident de Fukushima », budgets, agenda, publications).

Rapports parlementaires déposés en 2012

- **Les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique (Xynthia) et dans le Var**, rapport déposé le 2 juillet 2012 par la Cour des comptes (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000320/0000.pdf>)
- **Se donner les moyens de ses ambitions : les leçons des inondations du Var et du sud-est de la France**, Rapport d'information de M. Pierre-Yves COLLOMBAT pour la mission commune d'information sur les inondations dans le Var, déposé le 24 septembre 2012 (<http://www.senat.fr/rap/r11-775/r11-775.html>)

Lettre d'information de la Mission Risques Naturels - Directeur de publication : Roland Nussbaum

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.